



Rétention du permis sans "avis de rétention", que faire ?

Par **Wazapala**, le **04/04/2016** à **12:42**

Bonjour,rrnJe viens solliciter vos connaissances car ce week-end j'ai été contrôlé positif à l'alcool avec un taux délictuel de 0.48 mg/L d'air expiré.rnRétention du permis sur le champ, une connaissance est venue me chercher.rnrnLa période de 72h expirant bientôt, je voulais me renseigner pour savoir où aller récupérer mon permis .. Sauf que les forces de l'ordre n'ont pas rendu leur "avis de rétention" ni à moi ni à la personne qui est venue me chercher ... Quelles conséquences cela entraîne ? Que dois-je faire ?rnJe tiens également à préciser que je n'ai signé aucun document ! rnrnMerci d'avance pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **09/04/2016** à **08:45**

Bonjour,rrnAvez-vous, depuis, reçu l'arrêté du préfet concernant la suspension administrative de votre permis ? Si ce n'est pas le cas, alors renseignez-vous en préfecture pour avoir des nouvelles.